

A Heynigen

L'ŒUVRE

14, Rue Drouot
Téléphone : GUT. 02-71, BERG. 40-51
Après minuit : GUT. 59-89

Directeur :
GUSTAVE TÉRY

ABONNEMENTS
1 An 18 fr
6 Mois 9 fr.
3 Mois 4 fr. 50
1 MOIS 1 fr. 50

Eh bien! Et les représailles?

Les Vainqueurs

— N'allez pas croire que le parti socialiste sorte amoindri de la guerre.

— Alors, qu'est-ce qu'il faut donc pour l'amoindrir ? Est-ce que la guerre n'a pas démontré à tous les prolétaires la funeste naïveté de l'utopie internationaliste, si allégrement éliminée par Gustave Hervé ? Imaginez-vous que, la paix revenue, les objurgations de Jules Guesde, de Jean Longuet ou de Salomo Grumbach suffiront à convaincre nos socialistes que « l'humanité » leur fait un devoir de tendre aux camarades boches une « main fraternelle » ?

— Au point de vue doctrinal, il sera peut-être, en effet, nécessaire d'apporter quelques amendements aux idéaux du parti ; mais, en politique, la doctrine compte si peu ! Par définition, les socialistes orthodoxes ne sont-ils pas, comme ils disent, des « matérialistes de l'histoire » ? Si l'on s'en tient au point de vue matériel, les gains du parti sont déjà considérables.

— Où les voyez-vous ? Il semble au contraire que le parti socialiste, comme tous les partis, ait fait des pertes sensibles...

— Il a, en effet, perdu Jaurès et Vaillant à la Chambre...

— Tous les militants socialistes ne sont pas au Palais-Bourbon ; le parti compte aussi des militants militaires. Tel était ce brave citoyen Semanaz, mort des suites de ses blessures, dont la section du Pré-Saint-Gervais commémorait hier la fin glorieuse.

— Oui, à l'endroit même où se réunissait, il y a deux ans, le plus furieux meeting antimilitariste. Ce sont les mêmes orateurs qui sont revenus y prendre la parole, mais en qualité de ministres. Car la guerre a eu ce premier résultat paradoxal de porter officiellement au pouvoir le parti révolutionnaire, qui jus qu'alors avait réproché comme incestueuse la plus modeste participation au gouvernement bourgeois...

— Ne faut-il pas savoir gré aux socialistes d'avoir immolé leurs principes sur l'autel de la patrie et d'avoir bien voulu, devant le danger commun, accepter leur part de la défense commune ?

— Comment donc ! Tout compte fait, c'est encore nous qui serons leurs obligés. Mais pour commencer, vous plaît-il de compter les socialistes qui siègent au conseil des ministres, qu'ils y soient venus hier comme représentants officiels du parti, ou avant-hier comme transfuges ? L'un des orateurs du Pré-Saint-Gervais eut bien raison de dire que « la guerre actuelle est l'événement le plus révolutionnaire qui se soit produit depuis 1793 », car la guerre a donné justement au parti socialiste ce qu'il attendait d'une révolution : le pouvoir. Et il faut être aveugle pour ne pas voir que nous allons à une dictature socialiste.

— Quelle plaisanterie ! D'abord, quoi que vous en disiez, les ministres socialistes ne sont qu'une minorité...

— ... la plus active...

— ... et, s'ils sont entrés dans le cabinet, ce n'est évidemment pas pour y faire les affaires du parti, mais bien celles du pays. Par exemple, M. Albert Thomas...

— Voulez-vous que nous lisions ensemble quelques-unes de ses circulaires ? Ne vous a-t-on pas expliqué déjà comment la fabrication du

matériel de guerre avait permis de rappeler du front le meilleur des troupes socialistes ?

— C'est une pitoyable calomnie, dont Albert Thomas n'aurait pas de peine à faire justice !

— Je n'accuse personne, mais vous m'accorderez que, même si personne ne le fait exprès, c'est la guerre elle-même qui avantage automatiquement le parti socialiste. Où se recrute, en effet, sa clientèle ? Dans la classe ouvrière. Quels sont les soldats qu'on renvoie dans les usines ? Les ouvriers !

— Prétendez-vous encore faire tourner les obus par des notaires ?

— Je ne prétends rien, je constate. Moi aussi, je suis un « matérialiste de l'histoire ». Et je constate que les ouvriers, en majorité socialistes, attendent fort tranquillement la fin de la guerre en travaillant de leur métier et en gagnant de douze à quinze francs par jour, tandis que les paysans et les bourgeois dans les tranchées continuent à se faire tuer pour cinq sous...

— Comment voulez-vous qu'il en soit autrement ? N'est-ce pas la nécessité même de la lutte ?...

— C'est tout ce que je dis. Moralité — ou résultat : ayant été le moins éprouvé par la guerre, le parti socialiste, qui tient déjà presque toute la réalité du pouvoir, achèvera bientôt de le confisquer. Et demain ses militants ne nous parleront plus de la « révolution sociale », pour la simple raison qu'elle sera faite.

— Le ciel vous entende ! Pourvu que, cette fois, ce soit la bonne !

Gustave Téry

Propos d'un grincheux

Palmarès tardif

Que va-t-il arriver, justes dieux ? Voilà qu'on ose me fournir le nom d'un héros. Je me hâte de le publier avant que la censure ne regrette son bon mouvement. Voici : Guynemer, 21 ans, a abattu cinq avions ennemis.

Il a obtenu la Légion d'honneur, la médaille militaire et la Croix de guerre avec quatre palmes. Mais on n'osait pas me l'avouer. Heureusement, l'anonymat ne l'a pas découragé. Il a renversé un cinquième avion. Alors, tout de même, la censure s'est laissée attendrir et l'a inscrit au palmarès.

Qu'avait-elle craint jusqu'ici ? Ma foi, si vous le savez, vous serez bien gentil de me le dire. Car je suis bien certain que je ne le devinerai pas tout seul. Alors même que les cinq pilotes allemands précipités sur le sol par le sergent Guynemer eussent connu le nom de leur redoutable adversaire, qu'auraient-ils fait de plus ?

Assurément, rien du tout. Ce n'est donc pas pour un motif militaire que l'on avait caché jusqu'ici le nom du sergent Guynemer. Est-ce pour un motif civil ? Je n'en vois aucun qui puisse empêcher de publier le nom du sergent Guynemer, tandis que celui du citoyen Brizon reluit à toutes les colonnes de l'Officiel.

Tressons une couronne au sergent Guynemer, et excusons-nous de ne l'avoir pas tressée plus tôt. Ce n'était pas notre faute.

Et tressons aussi pour la censure une couronne sans épines. Qui sait ? Peut-être va-t-elle persister dans cette « heureuse innovation », comme dit le Temps. Les plus ombrageuses vieilles personnes s'attendrissent à leur déclin. Serait-ce que la censure décline, puis qu'elle ne se méfie plus des héros ?

Albert Savarus

LA GUERRE AÉRIENNE

Dans la journée d'hier, un de nos avions-canoniers a attaqué, au sud de Péronne, un drachen ennemi qui est tombé en flammes.

PROPOS D'ITALIE

On a apprécié sévèrement le rôle limité joué par l'Italie dans la guerre balkanique. Pour se disculper, sans doute, le département de la guerre italien a publié récemment un long exposé résumant l'effort accompli et les résultats obtenus depuis l'entrée en campagne.

La lutte s'est développée sur trois fronts distincts : le Trentin, les Alpes Carniques, l'Isonzo.

Dans le Trentin, malgré un terrain extrêmement difficile, chasseurs et bersagliers ont avancé sensiblement dans la direction de Trente, tandis que les artilleurs hissaient leurs énormes canons sur des positions importantes, conquises de haute lutte.

En Carnie, ils ont, en prenant possession des cols, fermé toutes les portes d'invasion.

Sur l'Isonzo, ils ont imposé leur initiative à l'ennemi. Les Autrichiens, réduits à une défensive passive, ne disposent plus que nominale des têtes de pont de Tolmino et de Gorizia. Vingt-cinq divisions austro-hongroises sont en première ligne ; si on compte les réserves nécessaires pour les alimenter, on peut évaluer à 800.000 hommes les forces immobilisées de ce côté par l'offensive italienne.

L'attaque coûte plus cher, en hommes, que la défense ; l'armée italienne a donc dû engager des effectifs supérieurs. Cependant, si élevés que soient ceux-ci, si lourdes qu'aient été leurs pertes, ils ont encore des disponibilités.

Pourquoi alors ne pas avoir puisé dans ces ressources en faveur d'une expédition balkanique que l'Italie avait, dit-on, tout intérêt à entreprendre ?

Il faudrait d'abord prouver que cet intérêt existe ou a existé.

Le jour où la diplomatie de l'Entente s'aperçut qu'elle était jouée, le temps manquait pour préparer une expédition, surtout qu'il fallait maître des transports maritimes en jeu. Les 50.000 Italiens mis à la disposition de Sarraï se seraient arrivés avec lui sur la Cerna, alors que le sort de la Serbie était déjà décidé par les armes. Le geste de la France fut noble, mais inconsidéré. Les Italiens n'avaient aucun intérêt à s'exposer à une retraite dont la maestria ne suffit pas pour effacer l'échec dont elle fut l'aveu.

Quant à une offensive à travers l'Albanie, pays sans routes, appuyée sur une base précaire, alimentée par une ligne de communication maritime très exposée, elle ne pouvait être entreprise que par des effectifs trop peu importants pour obtenir un résultat décisif.

Si la chose était à refaire, qui sait si les Italiens iraient même, maintenant, chercher un gage à Valona ?

La défense de ce port, devant lequel les Autrichiens qui s'avancent le long de la côte amèneront un jour ou l'autre — ils y mettront le temps nécessaire — leurs gros canons, ne se présente pas comme très facile. Les Italiens n'ont pas la maîtrise de l'Adriatique ; il convient de ne pas l'oublier.

Aussi je ne les vois pas, s'empêtrant d'un second boulet, se mêler aux Français et aux Anglais à Salonique, en vue d'une grande offensive à travers les Balkans qui hante tant d'imagination ! Pour calmer ces ardeurs, on fera observer qu'une seule bataille consumerait plus de munitions que la flotte réunie n'en apporterait en un mois.

L'abstention des Italiens dans les Balkans s'explique encore par une autre considération.

La manœuvre enveloppante constitue la doctrine fondamentale de l'état-major allemand. Cette manœuvre qu'il a, au fond, ratée en Serbie, il la cherchera certainement ailleurs.

Convaincu de plus en plus de l'impossibilité de percer les grands fronts, russe ou français, ne lui viendra-t-il pas un jour à l'idée de percer entre Gorizia et le Carso, tandis qu'il amuserait les uns et les autres à Salonique, à Durazzo, à Czernowitz, à Frise, Dompière ou Neuville-Saint-Vaast ? Ce serait, somme toute, renouveler la manœuvre-surprise de la Dunajec en mai 1915.

La réussite sur ce point forcerait à la retraite les troupes de Carnie et du Trentin. Chassée de la plaine du Pô, l'armée italienne se retirerait derrière quelque affluent de gauche. Devant elle on placerait un cordon fortifié, comme sur l'Aisne, comme en Lithuanie, comme en Volhynie, et on marcherait vers les Alpes-Maritimes, ce qui constituerait une singulière menace pour le front occidental.

Manœuvre indirecte, manœuvre à grande envergure sans doute, mais

aussi plausible et plus féconde que celle d'Égypte ou des Indes.

Et c'est peut-être bien pour parer à une telle échéance que Cadorna, plutôt que de disperser ses troupes en Albanie ou en Chalcidique, préfère les garder en réserve derrière son front de l'Isonzo.

Général Verraux

L'heure de la Roumanie

La Roumanie, qui n'a pas marché quand la Bulgarie assassinait la Serbie, et qui avait déjà déçu tous les pronostics politiques en ne se jetant pas dans la mêlée quand s'ébranla l'Italie, vaille, cette fois, après deux faux départs, fournir sa course ?

Je le crois. Le sang roumain est à une autre température que le sang grec. L'exemple de la Grèce est d'ailleurs là pour lui montrer à quelles abdications mène la prétention de rester neutre dans un conflit où l'on est, quoi qu'on veuille, violemment intéressé. La Grèce a raté le train qui pouvait l'emmenner vers d'immenses destinées. Elle ne le retrouvera jamais. La Roumanie, instruite par l'expérience, ne veut pas rester en carafe au bord de sa mer Noire.

Vendre son blé, garder son sang, ça va bien pendant un temps ! Mais ne profiter du remaniement de la carte européenne ni en Bessarabie, ni en Transylvanie, et rester, quel que soit le vainqueur, sans droit sur le butin, alors que ce butin, c'est la moitié de sa propre chair restée sous le joug étranger, voilà une politique de renoncement après laquelle une nation est mûre pour le néant.

Le roi de Bucarest est moins bavard que celui d'Athènes. Il l'est si peu que, tout fils qu'il est d'un Hohenzollern et d'une princesse de Wied, nous ne savons rien de ses sentiments intimes. Mais nous savons qu'il est à la fois le plus grand propriétaire terrien, le plus grand commerçant et le plus grand industriel de son pays. Il agira donc en Roumain, âprement désireux de réunir le million et demi de Roumains bessarabes et les quatre millions de Roumains transylvains, que la neutralité ne lui donnera jamais.

Comment ? En escaladant les montagnes fortifiées de la Transylvanie ? Je ne le pense pas. Ce serait s'immobiliser dans une guerre de positions, comme ont fait les Italiens.

Non. C'est dans la Bulgarie, si facilement envahissable, c'est à Sofia, c'est à Salonique que l'armée roumaine trouvera le chemin de la gloire et du vrai service à rendre à la cause indissoluble des Alliés !

Maurice de Walleffe

Deux aviateurs tentent de s'évader de Suisse

Zurich, 6 février. — Les aviateurs français Gilbert et Pary, internés à la caserne de Zurich depuis octobre 1915, avaient réussi à s'évader dans la soirée de samedi, en vêtements civils, mais l'évasion, rapidement remarquée, a été immédiatement signalée.

Les fugitifs ont été découverts vers minuit à la station d'Olten, dans un train de grands blessés français allant à Genève. Ils seront ramenés aujourd'hui à Zurich.

Les Communiqués

15 heures.

Faible activité de l'artillerie au cours de la nuit.

En Champagne, nous avons exécuté hier en fin de journée des tirs de destruction sur les tranchées ennemies, dans la région de Maisons-de-Champagne.

23 heures.

En Belgique, notre artillerie, de concert avec l'artillerie britannique, a exécuté des tirs de démolition sur les tranchées allemandes en face de Boesinghe.

A l'est de la même région, deux batteries ennemies ont été réduites au silence par notre artillerie lourde.

A l'est de Soissons, nous avons canonné les ouvrages adverses en face du plateau de Chassemy.

Il résulte de nouveaux renseignements que le bombardement effectué hier en Champagne sur les organisations ennemies du plateau de Navarin a donné d'excellents résultats. Les tranchées battues ont été profondément bouleversées ; plusieurs dépôts de munitions ont sauté. D'autre part, nos projectiles ayant démolis des réservoirs à gaz sulfureux, des tranchées gazeuses se sont répandues, ce qui a entraîné sur les lignes ennemies.

La Responsabilité ministérielle

Par Albert Mathiez

Il est clair que la responsabilité ministérielle est la pierre angulaire des gouvernements libres. On aura beau étiqueter républicain un régime sans roi, cette république ne sera qu'une multi-royauté, qu'un césarisme sans César, si les ministres qui y exercent le pouvoir sont en fait irresponsables.

Nous avons vu passer, depuis le 4 septembre 1870, des centaines de ministres, nous payons à leurs veuves des pensions coûteuses. Combien parmi ces potentats d'un an, d'un mois ou d'un jour, combien ont eu à répondre sérieusement de leurs actes, à rendre un compte sévère de leur administration, de leurs abus d'autorité ou même de leurs simples négligences, dont les conséquences sont parfois incalculables ?

Pour tous, la privation du pouvoir, une privation souvent momentanée, a été le seul châtement qu'ils aient encouru. Une exception unique et qui confirme la règle : un naïf qui se dénonça lui-même, au temps déjà lointain du Panama, eut à s'expliquer devant la justice sur un fait de corruption commis dans l'exercice de ses fonctions. Mais les autres ? Obscurs Césarions, ils se sont retirés, après fortune faite, dans quelque gras fromage de Hollande que leur a fourni Marianne, la plus généreuse, la plus « poire » de toutes les princesses.

L'impunité des « dirigeants », comme ils s'appellent, n'est pas seulement un défi au bon sens et à la morale. Par la force de l'exemple ses ravages se sont exercés rapidement du haut en bas de l'administration. L'impunité ministérielle nous a fait cette bureaucratie arrogante et routinière qui n'est pas seulement une honte pour un pays, mais un chancre rongeur. L'impunité ministérielle a semé dans toute la vie parlementaire ces germes morbides qui l'ont empoisonnée et réduite à l'état de langueur où nous la voyons aujourd'hui.

Depuis que la place d'Excellence est devenue la plus enviable, la plus lucrative et, au demeurant, la plus tranquillisante de toutes celles dont dispose la République, nos honorables se sont tous découverts le talent de l'occuper. La ruée des portefeuilles a commencé. Les vieux cadres des partis ont été brisés sous l'effort des appétits. Les programmes ont disparu avec les idées et les principes. Depuis quinze ans surtout, les groupes et les sous-groupes se sont multipliés, simples factions autour des ministres d'hier ou de demain, simples clientèles faites et défaits au gré des convenances personnelles, simples syndicats d'arrivistes affamés.

Mais ce n'est pas seulement la République qui périclite de l'irresponsabilité ministérielle, mère de l'irresponsabilité bureaucratique. Les rudes leçons que nous apporte cette terrible guerre apprennent tous les jours aux plus « optimistes » d'entre nous que le mal est déjà trop profond pour que la patrie elle-même n'ait pas eu gravement à en souffrir.

Si les ministres sont sans force pour faire exécuter leurs ordres, s'ils confessent le plus ingénument du monde que tel obstacle s'est dressé devant eux qu'ils n'ont pu briser, qu'ils n'ont même pas essayé de briser, c'est qu'étant en fait irresponsables, ils ne peuvent plus exiger de leurs subordonnés cette obéissance stricte et immédiate qui n'est due qu'au chef qui commande, mais qui paie de sa personne. Tout se tient. L'autorité réelle ne peut être que là où est la responsabilité entière, effective et certaine.

Ne croyons pas que, si la responsabilité ministérielle n'est aujourd'hui qu'un mot, la faute en soit seulement à la camaraderie politique, à cet esprit de corps qui sévit dans la corporation des politiciens comme dans toutes les autres. Les lois sont, ici, absentes ou insuffisantes.

La Constitution monarchique de 1875, qui nous régit, si j'ose ainsi parler, n'a pas tenté d'organiser sérieusement la responsabilité des ministres : « Les ministres, dit-elle, peuvent être mis en accusation par la Chambre des députés pour crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions. » En ce cas, ils sont jugés par le Sénat. Texte vague et inopérant. Les ministres, d'ordinaire, même les pires, ne commettent pas de « crimes » au sens juridique et courant du mot. Ils commettent seulement des délits, des abus de pouvoir, des fautes, des négligences — infiniment plus criminelles par leurs conséquences sur la vie de la nation que le seraient des crimes de droit commun. Le crime d'un apache, après tout, ne fait de tort qu'à

sa victime. La négligence, l'incurie d'un ministre peut tuer la patrie.

Envisagée du seul point de vue des crimes de droit commun, la responsabilité constitutionnelle des ministres n'est qu'une illusion. Cette responsabilité doit être organisée dans son cadre propre, avec ses modalités et ses sanctions particulières. Autrement, elle est inexistante.

Les grands Constituants de 89 avaient parfaitement compris cette nécessité. Il ne sera pas sans profit peut-être de nous remettre à leur école. Nous essaierons de dire comment ils ont conçu et résolu le problème dans la loi et comment la loi fut appliquée par leurs successeurs.

Albert Mathiez,
Professeur à l'Université de Besançon.

LES INTÉRÊTS ALLEMANDS sont bien gardés

Un séquestre français les défend vigoureusement

Ils peuvent nous combattre en toute tranquillité d'esprit, les Boches qui nous faisaient la guerre économique, avant l'autre : les biens qu'ils possédaient ici sont sous bonne garde, et ils les retrouveront intacts quand ils reviendront pour nous vendre leur camelote à nouveau ! Certains séquestres s'appliquent jalousement à les leur conserver, quand bien même il leur faut, pour ce faire, sacrifier des intérêts français.

Il y avait en France, avant les hostilités, une importante maison allemande que tout le monde connaît car elle fut un concurrent dangereux pour notre industrie automobile et obtint jadis des succès sportifs retentissants : aujourd'hui, elle est devenue le plus gros fournisseur de la guerre allemande en moteurs d'aéroplanes, et aussi en obus, mitrailleuses, etc. : c'était la société Mercedes. Elle possédait pignon sur rue, aux Champs-Élysées, et avait dans notre pays, comme toute exploitation industrielle, des débiteurs et des créanciers.

Le tribunal, après la mobilisation, lui donna un séquestre, M. Gaut. Ce mandataire de justice commença par poursuivre rigoureusement, dans la mesure où le lui permettait le moratorium, le recouvrement des créances de la Mercedes sur les débiteurs français. Puis, une fois en possession des fonds, il distribua un maigre pourcentage aux créanciers, boucla sa caisse, mit l'argent en conserve, et refusa de payer quoi que ce fut à qui que ce fut, sous le prétexte inouï qu'il lui fallait garder de quoi payer les créanciers allemands !

Quelques-uns des Français à qui la Mercedes devait de l'argent, trouvant ce procédé un peu saumâtre et jugeant que, si la loi avait donné un séquestre aux maisons ennemies, c'était pour servir leurs créanciers, et non pour les combattre, assignèrent M. Gaut devant le tribunal de la Seine. Comme bien vous pensez, le tribunal leur donna raison et, par jugement du 1^{er} février dernier, ordonna au séquestre de se dessaisir des fonds et de payer.

Ce jugement reçut une certaine publicité dans la presse. Quelques créanciers qui n'étaient pas partie au procès, en ayant pris connaissance, réclamèrent à leur tour leur argent à M. Gaut. Vous supposez peut-être qu'il s'exécute ? Ah bien oui ! Voici ce qu'il leur répond :

ALEXANDRE GAUT
Administrateur de Sociétés
près le Tribunal de Commerce
de la Seine

Administration :
Séquestre Mercedes

16, rue de l'Arcade
Paris, le 5 février 1916

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la lecture rapide de l'audience de l'ordonnance du 1^{er} courant ne me permet pas d'en apprécier exactement la portée ; cependant, elle ne m'a paru s'appliquer qu'aux créanciers nommément désignés en l'assignation et pour les sommes qui y étaient énoncées.

Il est donc nécessaire d'attendre la signification de l'ordonnance, formalité dont j'ai prié l'avoué poursuivant de presser autant que possible l'exécution.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant pour que vous puissiez prendre sans retard les mesures utiles, s'il y a lieu.

Veillez, etc.

Signé : Illisible.

Il résulte donc de cette réponse que si, par oubli, le tribunal a omis d'ordonner dans son jugement que M. Gaut, séquestre de la Société Mercedes (qui a plus qu'il n'est nécessaire en caisse) doit payer tous les créanciers français, alors ceux qui n'ont pas pris part au procès devront en faire un autre à leur tour, pour que le gardien de la caisse allemande leur paye ce qui leur est dû, et pour que l'esprit de la loi et du jugement soit respecté !

Le fait que des créanciers français ont été obligés d'intenter un procès à un séquestre pour obtenir gain de cause contre des Allemands constituée déjà une chose énorme ; mais que dire des agissements d'un mandataire de justice qui, une fois condamné, se réfugie ainsi, pour défendre les intérêts allemands, dans le maquis de la procédure ? Et comment qualifier ce scandale ? Qu'attend le tribunal pour rappeler à M. Gaut que ce ne sont pas les intérêts allemands dont la défense a été remise aux séquestres, mais bien les intérêts français ?

Hors d'œuvre

Pour "avoir" le bistrot

La Ligue antialcoolique organise une campagne de conférences avec projections cinématographiques. C'est par le grand amphithéâtre de la Sorbonne que doit commencer la tournée, si on peut s'exprimer ainsi en matière de tempérance.

L'intention est louable. Mais qui prétend-on convertir par la parole et par l'image ?

Les bistros ou les poivrots ?

Les bistros sont des pêcheurs endurcis qui, d'ailleurs, fréquentent peu la Sorbonne. Vouloir prendre les bistros par les sentiments... autant aller dire aux Boches que ce qu'ils font est très vilain et que le bon Dieu les punira.

Quant aux poivrots, croit-on sérieusement que le spectacle d'un monsieur buvant de l'eau sucrée les convertira à la tempérance ? Croit-on sérieusement que les paroles raisonnables du monsieur inconnu toucheront des êtres dégradés qui ne se laissent pas toucher par les supplications de leur femme en pleurs et de leurs enfants sans pain ? Croit-on que les projections sur l'écran d'une image d'ivrogne abruti se livrant à son vice les dégoûtera à jamais de l'alcool ? Non, ça leur donnera soif, et voilà tout.

Il faut des moyens de persuasion plus énergiques.

Je connais un médecin qui fait profession de guérir les alcooliques par l'hypnotisme.

Je l'ai vu endormir un ivrogne ; puis, lui ayant mis un verre dans la main droite, lui tenir ce discours :

— Maintenant, il vous est impossible de lever le bras pour porter ce verre à vos lèvres... Essayez... Vous voyez, vous ne pouvez pas lever le bras droit. Eh bien, chaque fois que vous serez chez le marchand de vin, vous ne pourrez pas, vous m'entendez, vous ne pourrez pas lever ce bras pour porter ce verre à votre bouche.

Puis, ayant réveillé le sujet, il me dit :

— Cet homme ne boira plus.

Il se trompait. Une heure plus tard, je vis le client devant le zinc d'un bistrot. Il buvait avec aisance et facilité... tenant son verre de la main gauche.

Décidément, il n'y a que deux moyens pour empêcher de boire celui qui a bu :

1° Ou bien lui paralyser les deux bras ;

2° Ou bien s'arranger pour qu'il n'ait rien dans son verre.

C'est ce dernier moyen que je me permets de recommander à nos sages législateurs.

ZETTE

Un aimable consul

M. Th. Nedkof, consul bulgare à Salonique, vient de passer par Genève. Il était souriant, d'après le témoignage de la presse suisse, qui se montre surtout émerveillée de la connaissance que ce Bulgare possède de la langue française.

M. Nedkof serra la main de M. Brun, commissaire de police spécial.

— Enchanté, dit-il, enchanté ! Les reporters alors s'emparèrent de lui :

— Etes-vous content de votre voyage ?

— Enchanté.

— Vous n'avez pas à vous plaindre des Français ?

— Enchanté.

Sans doute, M. Nedkof possède parfaitement la langue française, mais ce qu'il en a montré aux représentants de la presse suisse peut facilement s'apprendre en une leçon.

En tout cas, on peut se demander si cet aimable personnage est bien le

même qui pleurait, priait et criait à l'assassin lorsqu'on l'enleva par force de son consulat de Salonique.

A la "décision"

Au rapport du 27 janvier à l'Ecole Militaire :

« Deux jours de consigne au soldat M... Malgré les ordres, n'a pas mis ses chaussures pour monter se coucher. »

Ne croyez pas qu'il s'agisse d'une sollicitude maternelle à l'égard du soldat M... qui aurait pu s'enrhumer en montant nu-pieds l'escalier conduisant à la chambre.

Le soldat M... avait aux pieds ses souliers ; et sa faute a été de se faire entendre en montant l'escalier. Les officiers du G. M. P., qui n'ont pas eu l'occasion de dormir au son du canon, ont en effet un sommeil fort léger que nul bruit ne doit troubler.

Ajoutons que le magasin de l'habillement ne délire pas de chaussures aux soldats casernés à l'Ecole Militaire.

On demande à M. Godart :

Est-il vrai que l'on songe à exclure, d'une façon générale, les infirmières volontaires des services hospitaliers que dirigent des docteurs, leurs maris ? Est-il vrai que, pour se dispenser de prévenir ou corriger certains abus (toujours possibles), on songe, — du moins en telle ou telle région, — à bannir cette forme admirable et utile de collaboration ?

Est-ce simplement pour substituer des infirmières payées à des infirmières qui ne le sont pas ? — ou pour débarrasser certains docteurs et certaines infirmières de la présence gênante des femmes légitimes ?

Contradictions

S'il fallait une nouvelle preuve de l'incohérence qui préside au fonctionnement de la docte censure, la venue du zeppelin sur Paris nous la fournirait.

Alors que toute la presse parisienne recevait l'ordre de ne pas dévoiler les points de chute des bombes, la presse dijonnaise était autorisée à publier le nom des rues et même le numéro des maisons atteintes.

Supposerait-on, par hasard, que les Boches lisent seulement les journaux de Paris et que le *Bien Public* ne leur tombera jamais sous les yeux, parce qu'il est mis en vente dans la Côte-d'Or ? Nous avons une façon bien à nous « d'éviter de renseigner l'ennemi ».

Signalement

Un de nos amis, désirant faire un voyage dans la « zone protégée » se rend au commissariat de son quartier pour faire établir un sauf-conduit. Pour l'inscription de son signalement, il tend à l'employé une pièce précédemment établie et où son visage se trouve ainsi décrit :

Yeux : bruns. — Cheveux : châ. — Bouche : moy. — Front : vert. ; etc.

L'employé commence à transcrire : « cheveux châtiens, bouche moyenne », puis il s'arrête, anxieux.

— « Front vert » ?... Ça ne fait pas bien sur un signalement.

Il réfléchit, et finit par inscrire : « front verdâtre ».

Inutile d'expliquer, n'est-ce pas, que l'intéressé a, comme tout le monde, un « front vertical ».

LES ZEPPELINS ET LES ESPIONS

M. Gaudin de Villaine, sénateur de la Manche, adresse à M. Briand la lettre suivante :

Paris, 6 février 1916.

Monsieur le Président du Conseil, Je me suis fait un devoir patriotique, sans nécessité absolue — nécessité qui pourrait se produire demain — de ne pas interpellé ou questionner le gouvernement à la tribune du Sénat.

Je suis donc mieux autorisé à venir ici, soumettre au chef responsable de tous les actes et initiatives du gouvernement, les réflexions suivantes :

S'il est pour vous un devoir urgent, au lendemain de la nouvelle incursion sanglante des zeppelins sur Paris, et en attendant les représailles scientifiques qui s'imposent, — c'est de purger la capitale et sa banlieue de tous les espions allemands qui y pullulent sous les espèces des permis de séjour et des naturalisations suspectes.

Au lieu de palabrer, au seuil de la mairie du 20^e arrondissement devant les cercueils des victimes des zeppelins, l'honorable M. Malvy aurait meilleure grâce à prendre, sans retard, des mesures générales d'expulsion contre tous ces indésirables, complètes et indicateurs des crimes allemands.

Voilà ce que Paris attend de vous, et il ne saurait excuser un nouvel abandon des pouvoirs publics : — faiblesse serait synonyme de complicité...

Veillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, les assurances de ma haute considération.

GAUDIN DE VILLAINÉ,
sénateur de la Manche.

Il y a, en effet, à Paris un certain nombre de suspects dont la situation a été régularisée par un permis de séjour en bonne et due forme. Et ces indésirables ne cachent pas à quelle personnalité politique ils doivent cette inexplicable faveur. L'un d'eux, dont l'*Oeuvre* a établi le rôle douteux, s'écriait plein d'assurance :

« L'*Oeuvre* peut dire ce qu'elle veut, je m'en moque. Tant que mon ami sera à l'Intérieur, je suis bien tranquille. »

Un ami de la France

Hier, dimanche, à Montmartre, dans la salle de réunion de la Société des Dessinateurs humoristes, Forain a remis, au nom du Gouvernement, la croix de la Légion d'honneur à Louis Raemaekers, le vaillant artiste hollandais, qui a si courageusement létré dans ses dessins la barbarie et les crimes allemands. Voici le texte du petit discours de Forain :

Mon cher confrère,

C'est une grande joie pour moi d'être chargé par le Gouvernement de la République de vous remettre la croix de la Légion d'honneur. Et tout le public, qui est désormais le vôtre, approuvera chaleureusement cette haute distinction.

Il voit en vous un artiste fier, qui ne s'est pas laissé intimider par la menace, qui ne s'est pas réfugié dans son art pour éviter de donner son avis sur la barbarie et sur le crime.

L'art ? Il sombrerait comme tout le reste de la civilisation dans la victoire de l'Allemagne !

Voilà ce que, citoyen d'un pays libre, vous avez tout de suite compris ; voilà pourquoi vous vous êtes lancé généreusement dans la mêlée à côté de nous. Permettez-moi, mon cher confrère, de vous donner l'accolade comme citoyen français et comme artiste...

La plupart des dessinateurs présents à Paris ont fait à leur confrère hollandais une ovation à laquelle il fut très sensible et dont il les remercia en quelques mots émus.

Et, avant de se séparer, on but à la victoire.

Corsaires de l'air... et de la mer

Les Boches sont en veine d'astuce et de cruauté. Leurs corsaires de l'air et leurs corsaires de mer ont pu tenter ces jours derniers et réussir quelques coups audacieux sans avoir encore reçu le châtiement mérité.

Tout récemment, le 29 janvier, le *Viking*, contre-torpilleur anglais, était coulé à 100 mètres des jetées de Boulogne, par un sous-marin (bien entendu). Le lendemain, on en apercevait deux, enhardis par ce succès, et vue des mêmes côtes. La Manche et le détroit recèlent quelques-uns de ces dangereux poissons boches. Mais voici qui est plus fort. On a découvert, le 30 janvier au matin, attachée à la bouée qui marque l'extrémité de la grande digue, une pancarte avec l'inscription suivante :

« Tout bateau sortant de Boulogne vers Folkestone sera coulé. »

Le port n'a été que très peu de temps consigné. Il ne sortait alors que les escadrilles de vapeurs armés dans le but de purger la Manche des sous-marins qui y séjourneraient. Aucun périscopie ne se montrant, les navires marchands ont été autorisés à partir et ils ont été assez heureux pour échapper aux coups de l'ennemi. Celui-ci a, d'ailleurs, en la personne d'un brave commandant qui a repris du service, un adversaire terrible. Chaque fois qu'il croit voir quelque chose qui ressemble à un périscopie, il fonce dessus, sort par tous les temps et fait du beau travail. Ce long de mer ne compte plus les carcasses qu'il a envoyées au fond de l'eau.

Pour notre expansion économique

L'Association nationale d'expansion économique, dont nous avons annoncé la récente constitution, a tenu samedi la première réunion de son conseil d'administration sous la présidence de M. David-Mennel. Un programme de travail a été immédiatement adopté.

L'Association va procéder à une grande enquête qui devra fournir aux pouvoirs publics la documentation nécessaire pour agir en conformité des intérêts français.

L'enquête devra d'abord dégager pour chaque produit important les chiffres de la consommation, de la production et de l'importation en France ; puis distinguer pour cette importation les diverses origines, faire apparaître les causes qui la facilitent, les possibilités du développement de la production française et la proportion dans laquelle les importations étrangères se trouveraient diminuées par voie de conséquence ; enfin, les conditions qui permettraient de substituer aux importations des pays ennemis celles des pays alliés et comment ces substitutions se pourraient faire.

Parallèlement à cette étude du marché intérieur, il serait procédé à une étude du même genre pour le marché d'exportation.

En dehors de ces deux grandes questions, l'Association nationale a aussi mis à l'étude la question des principes qui devront régler plus spécialement les rapports économiques des Alliés entre eux.

Les obsèques des victimes du zeppelin

Les corps des victimes des bombes allemandes ont été mis en bière hier après-midi, en présence du préfet de police, du directeur de la police municipale et du maire du vingtième arrondissement. Ils quitteront le funéraire établissement ce matin, à six heures, et, placés dans des fourgons des pompes funèbres, ils seront transportés à l'église Notre-Dame de la Croix de Ménilmontant, où doit se dérouler, à onze heures, la cérémonie religieuse, présidée par le cardinal-archevêque de Paris, qui donnera l'absoute.

C'est au garde-meuble national qu'a été confiée la décoration de l'église. Une note nouvelle, d'un caractère très artistique, est apportée à cette décoration : le tulle violet y trouve place à côté des habituelles tentures noires et blanches.

Après la cérémonie religieuse, les cercueils seront placés sur des prolonges d'artillerie, et le cortège officiel se formera, pour se rendre à la mairie du vingtième arrondissement, place Gambetta, où doivent être rendus les honneurs par deux compagnies du 230^e régiment territorial et où cinq discours seront prononcés : par M. Malvy, ministre de l'Intérieur, au nom du gouvernement ; M. Mithouard, président du Conseil municipal, au nom de la Ville de Paris ; M. Karcher, maire du vingtième arrondissement ; M. Dejeante, député de la circonscription, enfin M. Lucien Hubert, représentant le groupe parlementaire des régions envahies, d'où sont originaires plusieurs des victimes.

Après les discours, les prolonges d'artillerie transporteront les corps au Père-Lachaise, et l'inhumation aura lieu dans le terrain concédé par la Ville.

La station du Métropolitain de la place Gambetta sera fermée à partir de dix heures un quart, et le terminus de la ligne sera reporté à la station précédente, place Martin-Nadaud, distante d'environ cent mètres.

L'admission à l'École polytechnique

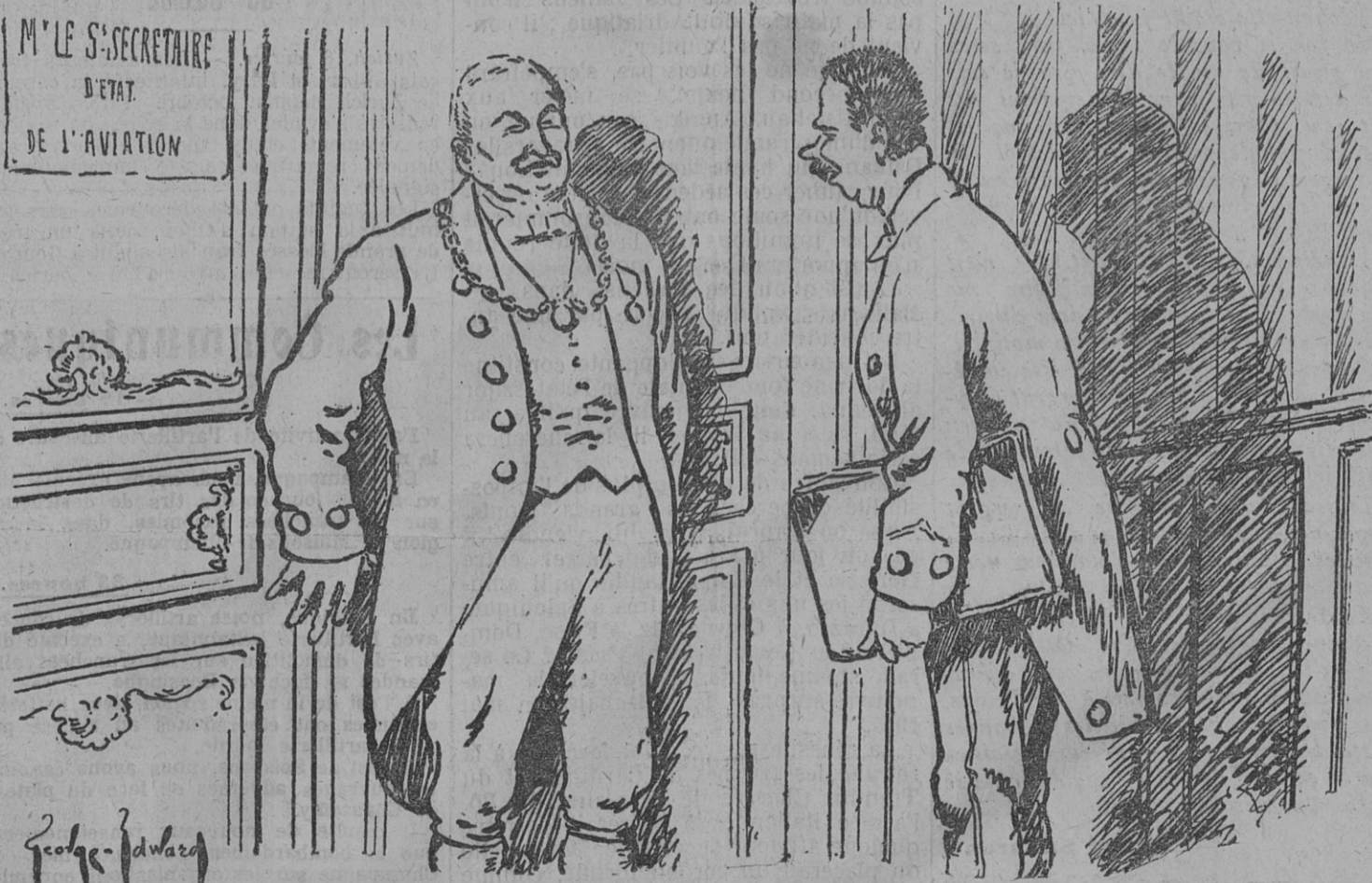
Une décision du ministre de la guerre en date du 3 février 1916 clôture le concours d'admission à l'École polytechnique en 1914 interrompu par la déclaration de guerre.

Sont déclarés admis à l'École polytechnique tous les candidats de 1914 déclarés admissibles, soit par le jury, soit en vertu de la décision ministérielle du 12 août 1914.

Tous les candidats interrompus et non admis conserveront, pour les prochains concours d'admission à ladite École, tous les droits que leur donnait leur âge, lors du concours de 1914.

Des avantages spéciaux, qui seront accordés à ces candidats en raison des services qu'ils auront accomplis depuis le concours de 1914, et du dommage que leur aura causé l'interruption de ce concours.

BRUITS DE COULOIRS



- Il étudie.
- Les ballons ?
- Non, le parachute.

"L'Œuvre" Militaire

La Crise technique de l'Aviation

La défense de Paris contre les zeppelins

Les apaches ne s'aventurent guère sur les routes où ils savent rencontrer des gendarmes ; de même, si le ciel de Paris et de sa banlieue était, chaque nuit, sillonné de nombreux aéroplanes, les zeppelins ne s'y risqueraient qu'avec une certaine appréhension. Mais la patrouille aérienne nocturne ne constitue, en l'état actuel des choses, qu'une entreprise exceptionnelle, que les chefs hésitent à multiplier, pour la simple raison qu'elle est fort dangereuse, et que les aviateurs qui y prennent part s'exposent toujours à un accident mortel.

Les pilotes risquent de glisser sur une aile, une fois là haut, parce que, perdant de vue tout repère terrestre, ils perdent toute notion de l'horizontalité ; et ils risquent aussi de se briser à l'atterrissage, parce qu'il leur est impossible de voir le sol, même quand — trop brutalement souvent ! — ils ont repris le contact avec lui.

Donnez aux pilotes un éclairage convenable, qui conserve sa puissance lors de l'atterrissage ; donnez-leur un indicateur d'horizontalité qui fonctionne, et vous supprimerez pour la plus grande part le danger des vols nocturnes ; cela équivaut à dire que ces vols seront plus nombreux et que la défense de Paris se trouvera grandement améliorée.

Le danger de l'atterrissage, on a bien tenté de le diminuer, soit par des feux fixes placés sur terre, tels les anneaux lumineux innovés il y a trois ans par les Allemands à Johannistal, soit par les phares portatifs dont sont munis les avions. On les a dotés de petits projecteurs que les Parisiens, de temps en temps, voient ponctuer le ciel comme de fugitives étoiles et qui leur paraissent de là haut, donner une magnifique lueur. Le malheur, c'est que cette lueur ne brille de tout son éclat que quand l'aéroplane est en pleine vitesse, car la dynamo qui la fournit cesse de tourner ou, du moins, tourne à une vitesse insuffisante quand l'avion se met en vol plané, au ralenti : solution paradoxale, si l'on songe que ce projecteur n'est guère utile que quand l'appareil reprend contact avec le sol, c'est-à-dire quand il marche très lentement ! Conception singulière qui donne des yeux au pilote quand il est dans l'espace, là où les rencontres, même celles de zeppelins, sont plutôt rares, et qui les lui enlève au moment où il en aurait besoin !

Serait-il donc si difficile de procéder comme pour les automobiles : d'installer une batterie d'accumulateurs de capacité suffisante, qui donne un champ d'éclairage d'une centaine de mètres, même quand la dynamo est à l'arrêt ? Semblable organe pèse de 30 à 40 kilos. On ne fera pas croire que les moteurs sont calculés tellement juste qu'ils ne puissent enlever cela ?

Quant à l'indicateur d'horizontalité, si on le cherchait sérieusement, on pourrait également le trouver.

Puisqu'il existe une force qui s'appelle la pesanteur, — et que les aviateurs connaissent mieux que personne, ayant à lutter à tout instant contre elle — pourquoi ne pas l'utiliser pour installer sous les yeux du pilote, éclairé par une lampe, un repère d'horizontalité ?

Etablissez un plateau, après lequel serait accroché, à angle droit, un contre-poids ; suspendez le tout à la cardan, c'est-à-dire par un dispositif classique qui permet le mouvement dans tous les sens. Le contre-poids — sauf quand interviendra la force centrifuge, dans les virages — cas plutôt rare — restera toujours dans la verticale, et le plateau, par conséquent, toujours dans l'horizontalité. Le pilote aura ainsi, à tous moments, sous les yeux un plan parallèle au sol. Par l'angle sous lequel il le verra, par la position que prendra le plateau par rapport aux organes fixes de l'aéroplane, ledit pilote jugera à tout instant de l'inclinaison de sa trajectoire et de celle de ses ailes. Ce schéma est embryonnaire. L'imagination de nos spécialistes aurait tôt fait de le compléter.

Il me semble donc qu'en cherchant un peu on trouverait aisément la solu-

tion pratique des deux problèmes qui, dans l'état actuel des choses, rendent les vols nocturnes si dangereux. De cette solution dépend la multiplicité des patrouilles aériennes qui, seules, assureront à Paris la sécurité sur laquelle il devrait pouvoir compter.

Mortimer-Mégret

SIMPLES QUESTIONS

Pourquoi, dans certains dépôts où le manque de chaussures se fait sentir, embauche-t-on de la main-d'œuvre civile à un prix forcément élevé, alors qu'il existe sur place des auxiliaires mobilisés exerçant la profession de cordonnier et qu'on emploie à de tout autres travaux ? Ne serait-il pas intéressant pour les finances du pays que l'administration militaire fit passer une circulaire rappelant aux commandants de dépôts que les auxiliaires doivent être utilisés suivant leurs aptitudes ?

Est-ce par ordre que, dans certaines sections d'auxiliaires, on a supprimé la haute paye des hommes de ce service ? La loi du 21 mars 1905, modifiée par celle du 7 avril 1913, n'institue aucune prescription de ce genre et n'a fait aucune distinction, sur cette question de la haute paye, entre les hommes de l'auxiliaire et ceux du service armé.

La circulaire ministérielle du 23 octobre 1914 rétablit même la haute paye pour les déserteurs amnistiés. Les auxiliaires semblent, à bon droit, pouvoir demander d'être au moins aussi bien traités !

Le ministre, qui porte toute sa sollicitude sur la question des permissions, sait-il que dans certains corps on exige trois mois effectifs de présence consécutive au corps en ne tenant aucun compte des séjours antérieurs au front, coupés de séjours à l'arrière pour raisons de service ? Ne serait-il pas possible de signaler cette situation à la bienveillante attention du général en chef et de rappeler à tous les commandants d'unités les prescriptions très formelles qui ont déjà été données à ce sujet ?

Pourquoi, si l'on accorde la gratuité du voyage aux permissionnaires du front partant à leur tour régulier, la refuse-t-on aux hommes qui obtiennent des permissions hors tour pour graves raisons de famille, pour décès généralement ? Il y a des poilus qui n'ont pas les 20 ou 30 francs nécessaires pour payer ce billet grâce auquel ils pourront aller embrasser une femme ou un gosse mourants. Cette faveur suprême doit-elle leur être refusée parce qu'ils sont pauvres ? Si, dans ce cas, la gratuité ne doit pas être une règle, qu'elle soit tout au moins accordée *ipso facto* à tout homme qui en fera la demande.

La loi Dalbiez a prévu des avantages spéciaux pour les hommes dégagés de toutes obligations militaires qui contractent un engagement. Cette loi, qui a oublié beaucoup de choses, a omis entre autres de définir la situation des engagés volontaires antérieurs à sa promulgation. Comblant cette lacune, le ministre a déclaré que cette disposition législative, votée le 17 août 1915, aurait, en ce qui touche aux engagés spéciaux, un effet rétroactif jusqu'au 27 juillet 1915, date d'un précédent décret. Pourquoi le 27 juillet 1915, et non pas le 2 août 1914 ? Les hommes qui se sont enrôlés volontairement au service de la patrie dans l'unique but de lui donner leur vie n'ont-ils donc pas autant de droits à la reconnaissance que ceux qui, en plus de cet attrait patriotique, ont trouvé dans leur engagement la certitude de jouir de certaines prérogatives ?

Ne pourrait-on pas, une fois pour toutes, régler la question des mercantis du front ? Pourquoi, alors que l'on taxe les denrées destinées aux civils, laisse-t-on, du moment qu'il s'agit de militaires, le champ tout à fait libre aux mercantis pour établir des tarifs abusifs ? Comment se fait-il que, dans le secteur postal 4 — l'autorité le trouvera facilement — le pain soit taxé 0 fr. 45 le kilo pour les civils, alors que les cantines de gares le vendent 0 fr. 50 ? Est-ce parce que les poilus roulent sur l'or qu'on leur réserve ce traitement de défaveur ?

Pourquoi n'imité-t-on pas l'exemple de l'armée anglaise, qui a donné le monopole de toutes ses cantines du front à une société de bienfaisance, à la condition qu'elle se contenterait d'un bénéfice de dix pour cent sur son prix de revient ? La voilà, la vraie solution de la question des mercantis ! Attendra-t-on la fin de la guerre pour l'adopter ?

Georges Stillney

Montrez l'« Œuvre » à votre voisin

On nous écrit :

Les malheureux de la guerre

On a fait beaucoup pour les mobilisés. Ne pourrait-on faire quelque chose pour les mobilisables non mobilisés, tel celui-ci :

« Mobilisé le 2 août 1914, j'ai accompli dix mois de campagne ; libéré temporairement (classe 1888), je suis toujours à la disposition du ministre.

« Depuis mon retour, je n'ai pu trouver un emploi certain ; toujours cette objection : « Vous pouvez être rappelé ».

« Mon propriétaire me réclame le montant des fermes échus pour 1914 et 1915. Peut-il m'obliger de payer ?

« Je viens de recevoir du percepteur une sommation « sans frais » m'invitant à payer mes contributions pour 1914 et 1915. Peut-il me poursuivre ? »

Hélas oui ! à moins que le ministre n'en décide autrement, ce que nous lui demandons.

L'exploitation des poilus par les mercantis du front

Les autorités l'encouragent inconsciemment en accordant des monopoles. Voici, en effet, la lettre que nous recevons d'une personne ayant tenté d'acheminer des denrées au front pour qu'elles y soient vendues au prix de gros :

« Comme suite à l'article paru dans votre journal du 12 courant, sous la signature Georges Stillney, consacré à l'exploitation des poilus par les mercantis, il est en effet certain que l'on n'a rien fait pour l'arrêter et que l'autorité militaire décourage les meilleures volontés.

« Ayant été à même de constater les difficultés de procurer aux soldats du front ce qui leur est nécessaire, j'avais eu l'intention d'établir dans divers secteurs et zones de cantonnement des wagons automobiles, véritables bazars et magasins d'approvisionnement, qui auraient vendu à « prix fixe » et aux mêmes prix que dans les grandes maisons de Paris, des produits et articles de première qualité achetés directement en fabrique.

« Une voiture de chaque groupe de trois véhicules aurait eu une boîte fermée destinée à recevoir les réclamations ou demandes spéciales des acheteurs. En outre, les prix auraient été soumis à l'autorité militaire à laquelle, d'ailleurs, j'avais laissé le soin de désigner tel ou tel secteur.

« J'ai eu trois réponses négatives, et l'une d'elles avouait qu'un monopole avait été donné.

« Une Œuvre se proposant de vendre aux prix de revient n'a pas eu plus de succès que moi-même.

« Dans ces conditions, il paraît bien difficile d'éviter cette exploitation, puisque les meilleures volontés se heurtent à une fin de non-recevoir. Si vous connaissiez un moyen pour que mon projet pût avoir une suite, je vous serais reconnaissant de me l'indiquer.

Le paiement des pensions aux réformés n° 1

Nous avons demandé, la semaine dernière, qu'on attribue largement les réformés n° 1 à ceux qui y ont droit. Aujourd'hui, nous demandons qu'on paye les pensions de réforme à ceux auxquels elles ont été allouées. Voici une lettre, entre beaucoup d'autres, qui prouve que ce paiement est parfois très laborieux :

« Je suis amputé d'une jambe et, par conséquent, pensionné, ou du moins je vais l'être.

« Depuis le 15 août, je ne touchais plus mes allocations du dépôt, devant prendre possession de ma pension le 2 décembre 1915.

« Donc, le 2 décembre, je me suis présenté chez mon notaire pour avoir un certificat de vie.

« Comme je suis de Chelles, mon notaire envoya mon certificat de vie et mon litre de pension à Meaux.

« De Meaux, on écrivit qu'il fallait faire un autre certificat de cessation d'allocations par le sous-intendant militaire, en remplacement de celui qui avait été envoyé du dépôt, c'est-à-dire de Toul.

« J'ai écrit à Toul, à la sous-intendance pour avoir ce nouveau certificat.

« A la sous-intendance de Toul, on m'a répondu que l'on allait envoyer mes papiers à la sous-intendance de Melun qui devait s'en occuper.

« A la sous-intendance de Melun, on m'a répondu qu'il fallait que j'envoie la feuille de notification de pension pour pouvoir établir le certificat de cessation d'allocations.

« Que de péripéties pour toucher ma pension ! Il me semble que l'on pourrait simplifier tout cela et, vraiment, il ne faut pas être trop affamé pour attendre si longtemps ! »

Les idées qui passent...

Eux et nous

M. Clemenceau (*l'Homme enchaîné*), cessant pour un jour ses ardent polémiques et ses philippiques enflammées, philosophe sur le sort de l'Allemagne de demain :

L'Allemagne ne sera pas supprimée demain. Elle voudra se refaire et nul ne pourra l'en blâmer. Ses ressources d'initiatives hardies et d'organisation méthodique ne seront pas moins puissantes que précédemment. N'ayant pu nous anéantir dans la guerre, elle reprendra son entreprise de nous absorber dans la paix. Il faut que cette paix soit nôtre, et non sienne ; pour nous qui avons le droit humain à préserver, dans l'installation d'une Europe nouvelle ; pour elle-même, qui ne peut se régénérer qu'en revenant, sous nos auspices, aux traditions civilisatrices qu'elle aura honte, un jour — du moins, je l'espère — d'avoir répudiées.

M. Arthur Meyer (*le Gaulois*), fidèle à sa doctrine, estime qu'il nous manque un chef :

Un chef, c'est-à-dire un citoyen qui, au gouvernement, ne soit ni pour ni contre le Parlement, mais au-dessus du Parlement. Qu'il s'appelle Poincaré, s'il consent à ne pas s'enfermer dans le formalisme constitutionnel, — ou Briand, s'il consent à placer au-dessus du charme de la parole et de la séduction de la personne la volonté de l'énergie sans laquelle il n'y a pas d'homme d'Etat, — ou Barthou, l'avocat de la loi de trois ans, s'il comprend que son premier devoir est de combattre ouvertement tout ce que représente M. Caillaux, — ou Paul Deschanel, s'il renonce désormais à l'effacement qu'il croit politique de s'imposer, — ou enfin — pour n'écrire aucune personnalité de l'équipe républicaine — Clemenceau, s'il se résigne à soumettre sa passion — haine ou mépris — à une discipline réfléchie dans l'intérêt supérieur de la défense nationale dont il a eu souvent la conception, s'il se résigne surtout à admettre qu'il y a place dans le monde pour lui... et pour Dieu, — qu'il s'appelle même Joffre ou Gallieni, tout ce que nous lui demandons, c'est de gouverner pour la France, pour toute la France, pour la plus grande France.

Le Rappel, de son côté, persiste à prôner la nécessité d'un gouvernement républicain, pourvu qu'il soit fort, volontaire et compétent.

A la mode républicaine, nous avons multiplié les avertissements salutaires, avec rudesse parfois, aux parlementaires.

Il serait véritablement surprenant qu'en République on dut être courtisan du pouvoir ou qu'il le loge.

Nous avons multiplié les avertissements dans l'intérêt du régime parlementaire. Et nous sommes à notre aise vis-à-vis de ceux qui sont les contempteurs systématiques de ce régime.

Absolutisme : gabegie.
Absolutisme : irresponsabilité.
Absolutisme : déroute.
Personne ne défend plus l'absolutisme qui n'a rien de commun avec un gouvernement fort, c'est-à-dire un groupement de volontés et de compétences.

On sait ce que l'absolutisme a coûté à la Russie. Aujourd'hui elle y renonce. M. Goremykine était l'adversaire de la Douma ; la Douma étant indispensable, M. Goremykine est écarté.

M. Pierre Mille (*Excelsior*) approuve ceux des parlementaires qui souhaitent, avec M. Galli, que le principal travail des Chambres réside dorénavant en leurs grandes commissions permanentes.

Les grandes commissions, surtout celles du Sénat, ont fait d'assez bonne besogne, et nul ne songe à le contester. De plus, le secret de leurs délibérations est de règle, et le gouvernement s'y trouve plus à l'aise pour s'expliquer. C'est seulement si elles n'arrivent pas à se mettre d'accord avec l'exécutif qu'on arriverait devant les Chambres qui régleraient le différend.

Le seul inconvénient des grandes commissions est que ce fameux secret y est plus ou moins bien gardé. Le pays voit alors dans une situation analogue à celle de la Russie, avant qu'il existât une Douma : en théorie, on était censé ne rien connaître des projets du gouvernement ; en réalité, on savait tout, par conversations, même ce qu'il eût été préférable qu'on ne sût point.

Car il est très difficile que cinquante personnes gardent un boeuf sur la langue. Quelques-unes n'ont sur cet organe qu'une toute petite puce, qui les démange.

Les États-Unis et l'Allemagne

M. Stephen Pichon (*le Petit Journal*) commente l'attitude américaine et l'éventualité de la rupture des États-Unis avec l'Allemagne :

M. Wilson se renseigne : il envoie en Europe un de ses amis hautement qualifié, M. House, pour se documenter ; il prononce des paroles de menace contre les perturbateurs de la paix mondiale et fait prévoir le jour où « l'honneur national, plus cher que le bien-être national et même que la vie de la nation » à intervenir.

Ce n'est pas à dire qu'il le fera. Mais les symptômes de désaccord profonds et irréconciliables entre les puissances allemandes et le gouvernement qu'il préside s'accroissent et s'accroissent. Et la République américaine voit M. Wilson et ses ministres traduire dans des manifestations officielles, contre les mensonges ou la fourberie de l'Allemagne, la pensée de justice et d'humanité dont le sort dépend de notre victoire.

Néo-militarisme

Ce terme nouveau est dû à M. Marius Leblond, qui l'emploie dans la revue *la Vie*. Et voici la définition qu'il en donne :

Ceux qui rabaisent les civils ne voient pas qu'ils nuisent à la constitution et au développement d'un néo-militarisme indispensable à la France de demain, — militarisme auquel contribueront efficacement les universitaires et les socialistes enfin désabusés d'un pacifisme illogique, impossible et inhumain tant qu'il y aura des opprimés et qu'il n'y aura point de police internationale !

... Je n'aime guère ce mot de néo-militarisme, mais il indique bien tout à la fois qu'il nous faut une armée puissante, fortement hiérarchisée, tenant une place fondamentale dans la nation, et que ce militarisme, le plus doux et le plus fraternel possible, sera au service de l'esprit nouveau, de la République, du progrès national. Il indique que l'armée deviendra, sous ce régime, la grande institution post-scolaire pour le développement civique, intellectuel et économique.

... Ce mot de néo-militarisme indique encore qu'au lendemain de la guerre nulle union intime ne sera plus nécessaire que celle des intellectuels et de l'armée, celle des écrivains et des officiers.

... J'ai écrit « un militarisme le plus doux et fraternel possible » : nul n'ignore que la perfection n'est pas de ce monde ; mais, si un certain nombre d'officiers et d'écrivains s'accordent pour créer une religion rationnelle et sentimentale de l'armée, un culte intellectuel de l'armée, selon la tradition des Vauban et des Vigny, ce mouvement d'esprit adoucirait bien des contacts à l'ordinaire trop rudes.

Nécessité de la propagande française

M. Louis Dumont-Wilden insiste avec force, dans *l'Opinion*, sur la nécessité pour la France d'organiser la propagande à l'étranger. Il conclut son étude en ces termes :

Puisque les Alliés disposent de câbles télégraphiques, et qu'ils sont restés beaucoup plus que leurs adversaires en contact direct avec les neutres, qu'ils profitent donc de ces possibilités, de ces facilités. Un journaliste étranger me racontait récemment que, sur cent dépêches reçues par son journal, il n'y avait pas cinq dépêches d'origine française. Or, c'est un grand avantage que d'être les premiers à donner une nouvelle. Ne le perdons pas. Que le monde entier, chaque matin, soit instruit par la France ; qu'il entende sa voix claire, dont il connaît depuis longtemps l'accent de vérité. Alors il comprendra mieux et les droits de la France et ses propres devoirs.

Guillaume II microcosme

Maurice Donnay, dans les *Annales*, nous offre, du Kaiser, cette spirituelle définition :

Wilhelm II, Hadji Guilhoum pour les Turcs, est un microcosme boche. Il contient tous les Allemands. C'est l'esprit allemand personnifié, avec tous ses défauts typiques et toutes ses vaines passions, et chaque Allemand est un petit Wilhelm. Dans sa sphère d'empereur, Wilhelm agit comme un parfait Allemand et chaque Allemand, où qu'il aille, se veut un empereur au petit pied.

LA CRISE DE L'ESSENCE

Nous avons annoncé, il y a une quinzaine de jours, que le ministre du commerce avait constitué une commission chargée de contrôler le prix des huiles et essences de pétrole et d'en évaluer les stocks. Cette initiative fut prise après que la Chambre syndicale de l'industrie du pétrole eut annoncé son intention de relever le prix du pétrole de cinq centimes par litre.

On ne connaît pas encore les résultats de l'enquête faite par cette commission, mais, depuis deux jours, les grandes raffineries ne livrent plus de bidons d'essence à leurs clients, en arguant que leur stock a été réquisitionné.

En prévision d'une hausse, les marchands au détail ont, dès hier, augmenté le prix du bidon de cinq litres de dix à vingt centimes.

Attendons-nous à voir les chauffeurs de taxi s'agiter.

A LA SORBONNE

La dix-septième matinée nationale donnée hier dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne a eu un succès au moins égal à celui des précédentes. M. Gabriel Hanotaux, qui la présidait, a prononcé une allocution fréquemment applaudie dont le sujet était : « Comment la guerre actuelle sera vue dans l'avenir par l'Histoire et l'Art ».

LA VIE CHÈRE

Par suite de la fermeture dominicale des pavillons de la viande aux Halles centrales, le marché, hier, a été ce qu'il est chaque dimanche, peu animé et peu approvisionné. Une seule remarque, c'est la hausse continue de la maquereau à la halle aux poissons, qui est en augmentation de 1,50 le cent depuis le début de la semaine dernière. Cette hausse est due à la pauvreté des arrivages. En effet, en 1912, on a introduit aux Halles 6.138.000 kilos de maquereaux contre 2.800.000 l'année dernière.

VOLAILLE	
	Le kilo
Poulet	3,90 à 4,00
Lapin	2,80
Oie	2,50

FOISSON	
	Le kilo
Cabillaud	1,25
Carrelet moyen	1,75
Congre	1,75
Raie	1,50
Harengs français (le cent) ..	12,00 à 15,00
Maquereau	1,50 à 2,25

LÉGUMES	
Carottes, les 100 kilos	22,00 à 30,00
Navets, les 100 boîtes	15,00 à 20,00
Poireaux	40,00 à 65,00
Choux, le cent	10,00 à 45,00
Pommes de terre, les 100 kil. ..	14,00 à 26,00
Pommes communes, les 100 k. ..	12,00 à 30,00

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

Coquin de fisc!

On verra plus loin que l'administration fiscale de Zurich, qu'au lieu de devorer, s'est aperçue de la présence d'innombrables étrangers qui tirent de grandes affaires de gros profits qu'elle entend taxer avec vigueur, et voilà les contrebandiers avoués, non comme tels, mais comme matière imposable.

Le fisc allemand cherche aussi des proies à dévorer; son appétit est même autrement ouvert que celui des pères de la cité zurichoise, et pour cause. Il s'est lancé sur la piste des profiteurs de guerre, et le voilà tombé en arrêt sur un gibier que nous aurons, nous, plus de plaisir à voir au tableau qu'il n'en aura, lui, à le dépecer.

Le Lokalanzeiger de Berlin annonce que « le gouvernement se propose d'appliquer l'impôt sur le bénéfice de guerre aux œuvres d'art et aux joyaux acquis au moyen de ces bénéfices, de 1914 à 1916, car autrement des millions se déroberaient à l'impôt. En effet, il a été constaté que des fournisseurs berlinois et francfortois ont acquis des œuvres d'art et des diamants en quantités extraordinaires d'œuvres d'art et de diamants... »

Nous ne donnerons pas de conseils au fisc allemand; ses limiers, qui ont de la pratique et du flair, savent parfaitement qu'ils négligeraient la plus grosse moitié de la matière imposable s'ils se contentaient de prendre à la gorge les seuls acquéreurs de ces « quantités extraordinaires d'œuvres d'art et de diamants ».

Et les vendeurs qui ont perçu des prix parfois « très élevés », sont-ils des profiteurs de guerre, eux aussi? Oui, sans doute, et les premiers de tous, car si l'acquéreur leur a compté des prix parfois très élevés, ils n'ont, eux, rien payé à personne, puisqu'ils ont trouvé la denrée précieuse dans le pillage sans autre débours que la bombe qui brûlait la maison et la cartouche qui tuait le propriétaire, cartouche et bombe étant fournies gratuitement par le monsieur dont ils portent l'habit : l'empereur.

Donc, que le fisc ne s'arrête pas au fournisseur francfortois ou berlinois, détenteur actuel des diamants, des colliers, des tableaux, des pendules, des dentelles : qu'il remonte au fournisseur des fournisseurs; qu'il taxe au tarif régulier les sommes dont ce héros s'est enrichi en réalisant ses « prises de guerre »; et surtout qu'il couche son nom sur ses registres afin que nous sachions un jour dans le détail ce qui ne nous est arrivé qu'en bloc aujourd'hui. — ACHILLE PLISTA.

AUTOUR DE SALONIQUE

Salonique réclame une indemnité aux Allemands

Athènes, 6 février. — La commission de Salonique, chargée d'estimer les dommages causés à la ville par la récente attaque du zeppelin, a adressé un long rapport au président du conseil, demandant de faire les démarches nécessaires auprès du gouvernement allemand afin d'obtenir une indemnité pour les dégâts causés.

Prétendue tension entre Allemands et Bulgares

Salonique, 6 février. — Il se confirme qu'il existe une tension grave entre les Bulgares et les Allemands, les premiers ne voulant pas être dominés comme les Autrichiens et les Turcs.

Les Bulgares ne veulent pas attaquer Salonique; ils comprennent que la part du lion ne serait pas pour eux et, redoutant leurs voisins, ils estiment que les pertes qu'ils subiraient les affaibliraient trop. Les Bulgares fortifient la frontière, les passes de Kresna et de Petrich. Ils sont très déprimés par le raid aérien sur Petrich.

La débâcle turque au Caucase

COMMUNIQUE RUSSE

Pétrograd, 6 février. — Front occidental. — Les vols d'avions allemands ont continué dans le district de Riga et au sud d'Uxkull. Nos aviateurs ont lancé des bombes sur la ville de Mitau et sur la gare et le pont du chemin de fer sur l'Aa.

Dans un des secteurs du front occupé par les troupes du général Ivanoff, nos éclaireurs, ayant découvert un système de fougasses de l'adversaire, ont établi un fil conducteur entre ces fougasses et leur propre retranchement d'où ils ont fait sauter quarante fougasses.

Sur la chaussée de Brzezany, nous avons réprimé par notre feu les tentatives de l'ennemi d'approcher de nos retranchements. Dans la région de la Bojana, l'adversaire a fait des efforts stériles pour reprendre, au moyen d'un feu de lance-bombes et de grenades à main, l'entonnoir que nous avions réussi à lui enlever dans la nuit du 3 février.

Au Caucase. — Nous continuons à refouler l'adversaire de toute la région qu'il occupe maintenant.

Dans toutes leurs tentatives d'offensive, les Turcs sont infailliblement bousculés par notre feu et essuient de grandes pertes.

Les Allemands sur la Dvina

Pétrograd, 6 février. — L'Invalide Russe constate que l'action allemande dans la région de la Dvina reste toujours désordonnée et manque d'unité de direction. Le journal explique cet état de choses par l'insuffisance des forces allemandes et le mauvais état des routes, deux causes qui empêchent le maréchal de Hindenburg de tenter des opérations plus larges.

Des prisonniers rapportent que les Allemands ont installé à Chavli une succursale de l'usine Krupp où travaillent de nombreux ouvriers de la localité.

A la frontière russo-roumaine

Berne, 6 février. — On mande de Bucarest à la Gazette de Voss que la frontière russo-roumaine est de nouveau barrée en raison de grands mouvements de troupes dans la Bessarabie septentrionale. Il a été communiqué aux autorités roumaines que la gare frontière d'Oungueni est fermée pour le transport des voyageurs et des marchandises.

Les chevaux achetés en Russie ont été dirigés sur Rani et seront transportés, par un vapeur, à Galatz. Un torpilleur russe stationne près du dépôt de munitions, à l'embouchure du canal Kiliaka.

ACCALMIE SUR LE FRONT ITALIEN

Communiqué italien

Rome, 6 février. — En dehors d'actions d'artillerie, on ne signale aucun événement important sur l'étendue de tout le front.

Signé : CADORNA.

L'affaire des colonels suisses

Ce que la Suisse demande

Genève, 6 février. — L'assemblée populaire organisée par le parti genevois et par le Grutli, a voté la résolution suivante :

« L'assemblée populaire, convoquée par le parti socialiste genevois et le Grutli, le samedi 5 février, proteste contre la conduite des officiers d'état-major qui ont trahi le pays et qui, par leurs actes, ont fait courir à celui-ci le plus grand danger; proteste également contre la façon équivoque dont sont intervenus aussi bien le général que le Conseil fédéral; pense en fait qu'il faut rechercher les causes de cette affaire dans le système militaire actuel et dans le développement de l'esprit autocratique dans le haut commandement; qu'il est du devoir du peuple de se montrer plus vigilant que jamais, qu'il est de son droit imprescriptible de demander que les Chambres fédérales soient convoquées dans le plus bref délai pour mettre fin à un régime de scandale et de corruption capable de nous conduire aux pires extrémités, en vue de rétablir le contrôle national, aussi bien sur les actes militaires que sur le régime économique auquel nous sommes soumis. »

« L'Assemblée populaire, convoquée par le parti socialiste genevois et le Grutli, le samedi 5 février, proteste contre la conduite des officiers d'état-major qui ont trahi le pays et qui, par leurs actes, ont fait courir à celui-ci le plus grand danger; proteste également contre la façon équivoque dont sont intervenus aussi bien le général que le Conseil fédéral; pense en fait qu'il faut rechercher les causes de cette affaire dans le système militaire actuel et dans le développement de l'esprit autocratique dans le haut commandement; qu'il est du devoir du peuple de se montrer plus vigilant que jamais, qu'il est de son droit imprescriptible de demander que les Chambres fédérales soient convoquées dans le plus bref délai pour mettre fin à un régime de scandale et de corruption capable de nous conduire aux pires extrémités, en vue de rétablir le contrôle national, aussi bien sur les actes militaires que sur le régime économique auquel nous sommes soumis. »

« L'Assemblée populaire, convoquée par le parti socialiste genevois et le Grutli, le samedi 5 février, proteste contre la conduite des officiers d'état-major qui ont trahi le pays et qui, par leurs actes, ont fait courir à celui-ci le plus grand danger; proteste également contre la façon équivoque dont sont intervenus aussi bien le général que le Conseil fédéral; pense en fait qu'il faut rechercher les causes de cette affaire dans le système militaire actuel et dans le développement de l'esprit autocratique dans le haut commandement; qu'il est du devoir du peuple de se montrer plus vigilant que jamais, qu'il est de son droit imprescriptible de demander que les Chambres fédérales soient convoquées dans le plus bref délai pour mettre fin à un régime de scandale et de corruption capable de nous conduire aux pires extrémités, en vue de rétablir le contrôle national, aussi bien sur les actes militaires que sur le régime économique auquel nous sommes soumis. »

« L'Assemblée populaire, convoquée par le parti socialiste genevois et le Grutli, le samedi 5 février, proteste contre la conduite des officiers d'état-major qui ont trahi le pays et qui, par leurs actes, ont fait courir à celui-ci le plus grand danger; proteste également contre la façon équivoque dont sont intervenus aussi bien le général que le Conseil fédéral; pense en fait qu'il faut rechercher les causes de cette affaire dans le système militaire actuel et dans le développement de l'esprit autocratique dans le haut commandement; qu'il est du devoir du peuple de se montrer plus vigilant que jamais, qu'il est de son droit imprescriptible de demander que les Chambres fédérales soient convoquées dans le plus bref délai pour mettre fin à un régime de scandale et de corruption capable de nous conduire aux pires extrémités, en vue de rétablir le contrôle national, aussi bien sur les actes militaires que sur le régime économique auquel nous sommes soumis. »

La Grèce apaise

les Italiens mécontents

Pauvreté n'est pas vice

Rome, 6 février. — Le gouvernement hellénique ayant décidé de congédier la mission militaire italienne, la nouvelle a été fâcheusement interprétée dans la plupart des milieux politiques; on est assez généralement disposé à voir dans cette mesure une offense à l'armée italienne, de sorte que l'idée d'y répondre par des mesures énergiques est accueillie avec faveur.

A la légation de Grèce, on déclare ne pas comprendre l'impression extraordinaire éprouvée en Italie et l'on met en circulation la glose officielle suivante :

« Le licenciement de la mission militaire italienne n'a pas d'autre cause que les mauvaises conditions financières où la Grèce se trouve. On ne se bornera pas à licencier la missions militaires étrangères, y compris la gendarmerie, mais on licenciera toutes les missions militaires étrangères, y compris la mission austro-allemande. »

« Les difficultés de la situation actuelle ne permettent pas de continuer à s'occuper de réformes administratives; l'empêchement principal est d'ordre économique. »

[Il est regrettable que le gouvernement hellénique n'ait pas commencé par instruire du mauvais état de son porte-monnaie le roi lui-même, qui vient de compter cent mille drachmes à deux médecins viennois et berliinois dont il n'avait nul besoin. Le roi pouvait d'autant mieux épargner au pays cette grosse dépense que les docteurs étaient surtout des émissaires politiques chargés d'enquêtes confidentielles par leurs souverains, et qu'ils étaient grassement payés de ce côté-là aussi.]

Intéressante mesure fiscale

Zurich, 6 février. — Le conseil municipal s'est occupé de la situation d'un grand nombre d'étrangers résidant dans les hôtels de Zurich, lesquels font de grosses affaires et réalisent de gros bénéfices. On a cherché à imposer ces étrangers et l'on a réussi dans certains cas; mais il est difficile de les atteindre efficacement parce qu'on ne reçoit pas de Berne les renseignements nécessaires au sujet des autorisations d'exportation, unique moyen dont on dispose pour taxer les étrangers.

[Ainsi donc, le conseil municipal de Zurich s'aperçoit de la présence d'étrangers qui : 1° sont en grand nombre dans les hôtels; 2° font de grosses affaires; 3° réalisent de gros bénéfices. Et il entend que ces profiteurs de guerre, cossus et nombreux, soient durement taxés par le fisc. Les contrebandiers austro-allemands se trouvent, en effet, à Zurich, en quantité aussi considérable que les espions politiques, militaires ou industriels des deux empires et leurs policiers de profession.]

Il n'est pas sacré jusqu'ici et grâce à « l'affaire », nous savons pourquoi. Mais si le fisc se mêle de leurs affaires, dont il déclare connaître l'existence et les dimensions, s'il en met à jour toute l'économie et tout le détail, ce qui lui est facile, les Berinois ne pourront plus faire semblant de ne rien savoir.

Il aurait été plus élégant d'exterminer cette laide engéance au nom de la bonne neutralité; mais qu'on le fasse pour une raison ou pour une autre, l'important est que ce soit fait. En attendant, nous sommes en possession d'un constat en bonne forme.]

L'attitude de la Roumanie

Genève, 6 février. — Les journaux hongrois annoncent qu'une commission de vétérinaires roumains s'est rendue en Russie afin d'acheter des chevaux pour la Roumanie.

D'autre part, les autorités roumaines ont retenu plusieurs milliers d'appareils téléphoniques et du matériel électrique expédiés d'Allemagne en Bulgarie.

Ces nouvelles ont augmenté l'inquiétude des deux empires au sujet de l'attitude de la Roumanie.

LE BANDITISME ALLEMAND AU CANADA

Sir Wilfrid Laurier, ancien premier ministre du Canada, s'est exprimé nettement sur la cause de l'incendie : « Il ne semble pas y avoir de doute sur la cause du sinistre : le Canada a, maintenant, son Louvain et son Reims. »

Effectivement, au cours des explications fournies vendredi pendant la séance de la Chambre, il a été établi par les témoignages que sept explosions se sont produites. Le commandant des pompiers d'Ottawa déclare qu'il en a entendu cinq et qu'il n'avait jamais observé de phénomène semblable dans aucun incendie. C'est pourquoi, il est convaincu qu'un certain nombre de bombes incendiaires avaient été déposées dans l'édifice.

D'autre part, une dépêche de Ottawa annonce que la fabrique de munitions de Jardine, à Hespeler, dans l'Ontario, est en flammes. De plus, samedi matin, un incendie a détruit une petite fabrique d'équipements militaires qui occupait une centaine d'ouvriers et ouvrières.

Enfin, une dépêche de Montréal signale une tentative criminelle dirigée contre le pont Victoria, le plus important du Canada et qui est gardé militairement depuis le commencement de la guerre; un individu suspect essaya de se glisser à la dérobée près du pont; les sentinelles firent feu sur lui sans l'atteindre, mais il disparut; tout porte à croire qu'il est tombé dans le fleuve et qu'il a été entraîné sous la glace.

Ainsi, la série des attentats est ouverte; il n'est malheureusement pas douteux qu'on n'en voie bientôt la continuation. L'exemple du Canada s'ajoutant à celui des Etats-Unis, servira au moins d'avertissement aux Suisses. Ils feront bien de veiller sur leurs usines.

LE PRÉSIDENT WILSON TRANSIGE

Washington, 6 février. — La possibilité d'une solution du conflit avec l'Allemagne, au sujet de l'affaire du Lusitania, augmente.

Bien que le mot « illégal », pour lequel l'Allemagne présente des objections, ne figure pas dans le communiqué provisoire que le comte Bernstorff a soumis hier à M. Lansing, et que le président Wilson examine actuellement, ce communiqué contiendrait des mots disant que la mise à mort des Américains à bord du Lusitania n'était pas intentionnelle, parce que la destruction du paquebot était un acte de représailles et que l'Allemagne admet que les représailles ne devraient pas être appliquées aux neutres.

L'Allemagne regrette donc que des Américains aient été tués à bord du Lusitania et en offre réparation sous la forme d'une indemnité.

Le bourgmestre de Bruxelles

Une dépêche d'Amsterdam nous apprend que le Telegraaf a reçu de Bruxelles avis du retour de M. Jacquemain, conseiller communal bruxellois, qui a rendu visite au bourgmestre, M. Max, détenu à Celle.

Il a été permis à M. Jacquemain, dit la dépêche, de converser deux heures avec M. Max, et celui-ci ne se plaint pas du traitement auquel il est soumis.

Mais on fera bien de ne pas oublier que, si un prisonnier ne peut guère se plaindre tout haut, il est encore plus impossible à l'ami qui lui a parlé de se faire l'écho de ses plaintes.

La réquisition des navires belges

Le Havre, 6 février. — Le roi des Belges vient de signer un arrêté concernant la réquisition des navires de commerce ou autres des maisons de commerce belges.

Aux termes de cet arrêté, l'autorité a désormais le droit, pendant la durée de la guerre, de réquisitionner tout navire belge dans l'intérêt national; les réquisitions seront faites au nom du ministre de la marine et des transports.

VINGT-QUATRE ZEPPELINS PERDUS

Le Daily News a eu connaissance d'une liste de pertes des zeppelins que vient de publier l'Aéronautics. De cette liste qui ne comprend que les pertes ayant été ou officiellement annoncées ou confirmées dans la suite par des sources autorisées, il ressort qu'au moins seize zeppelins, la plupart du

dernier type naval, et huit autres appartenant à d'autres types sont connus comme ayant été perdus pendant les dix-huit mois de guerre, sans y comprendre les cas non confirmés.

Le rapatriement des malades

Le premier convoi de prisonniers français malades non tuberculeux arrivera à Montréal la semaine prochaine. Les prisonniers seront hospitalisés et internés dans différents petits hôtels de Glou, Chemex et Chailly-sur-Clarens.

Un second convoi de prisonniers français malades doit arriver aujourd'hui lundi à Leysin; il comprendra 320 hommes. Les stations étrangères de Weggis, Villanau et Gersau attendent 600 prisonniers de guerre de France, notamment des malades des nerfs et de l'estomac.

Quant au rapatriement des évacués du nord de la France, il recommencera le 11 février.

UN EXEMPLE A SUIVRE

En prévision d'un retour agressif des zepplins sur la banlieue de Paris, M. Lejeune, maire de Montrouge, vient d'organiser une brigade volontaire de sécurité ayant pour but, en cas de sinistre, d'apporter assistance aux pompiers et aux agents de police de la localité.

Chacun de ces dévoués citoyens, qui ne sont pas rétribués, est muni d'un casque, masque respiratoire et d'une lampe électrique de poche.

Est-ce un attentat?

Bordeaux, 6 février. — Pendant le déchargement de la cargaison, composée de sacs de farine, du vapeur anglais Hannington, arrivé vendredi à Bordeaux et venant de New-York, on a découvert un petit tube métallique de huit centimètres de hauteur et de trois centimètres de diamètre. On suppose qu'il s'agit d'un explosif qui aurait été vraisemblablement mis au départ de New-York après le chargement.

Une enquête est ouverte.

LES BREVETS D'INVENTION

Le ministre du commerce vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi prorogeant la validité des brevets d'invention pendant toute la durée de la guerre et jusqu'à une date qui sera ultérieurement fixée par décret après les hostilités.

M. Clémentel au Havre

M. Clémentel, qui était allé en Angleterre conférer avec les membres du gouvernement anglais au sujet de diverses questions concernant le ravitaillement et l'approvisionnement, questions auxquelles sont intéressées les deux nations alliées, est rentré hier matin à Paris.

Avant de regagner Paris, le ministre du commerce s'est arrêté au Havre, pour se rendre compte de la situation qui y existe par suite de l'encombrement des quais et de la gare.

COURRIER DES THÉÂTRES

Ge soir :
Gaité, 8 h. 30. Vous n'avez rien à déclarer?; Théâtre Antoine, 8 h. 15, La Belle Aventure; Apollo, 8 h. 15, La Cocarde de Mimi Pinson; Renaissance, 8 h. 30, La Puce à l'oreille.
Palais-Royal, 8 h. 30, Le Poilu, Hortense a dit : « A m'en fous ! »; Bouffes-Parisiens, 8 h. 15, Ku; Variétés, 8 h. 30, Miquette et sa mère; Gymnase, 8 h. 45, Les Deux Vestales; Capucines, 8 h. 15, En franchise, Oh ! pardon ! Vaudeville, 8 h. 15, Cécilia; Cluny, 8 h. 30, Ferdinand le Noceur; Déjazet, 8 h. 30, Les Fiancés de Rosalie; Grand-Guignol, 8 h. 45, L'Angoisse, Le Siège de Berlin; Folies-Bergère, 8 h. 30, Jusqu'au bout; Scala, 8 h. 30, Fantômes, mitez-vous; Cigale, 8 h. 30, L'Enfer des Femmes; Concert Mayol, 8 h. 30, Madame Bouffes; Ba-Da-Bouh; Eldorado, 8 h. 15, La Cravatte; Ba-Ta-Clan, 8 h. 30, Un Bouchon; Gaité-Rochepoint, 8 h. 30, C'est Mimi; Alhambra, Empire, Olympia et Nouveau-Cirque, à 8 h. 30, attractions; au Quai-Arles, au Moulin de la Chanson, à la Paix qui Chante, à la Chaudière et au Cagibi, à 8 h. 15, revues et chansonniers.

Le gérant : ANTOINE KLEYNTJENS.

Soc. Anon. des Imp. WELLHOFF et ROCHÉ, 16-18, Notre-Dame-des-Victoires, Paris. E. ANCEAU, directeur.

FEUILLETON DE L'« ŒUVRE » du 7 février 1916

La Poilue

PAR

Une PREMIÈRE de la rue de la Paix

TROISIÈME PARTIE

III

La carte magique

Lina pense :

— Cette fois, je n'aurai pas le courage de réagir... je n'en puis plus... je vais me trouver mal et l'on découvrira que je suis une femme... Tant pis... à la grâce de Dieu.

Xénis la contemple de ses bons yeux humains et vient se coucher à ses pieds.

— Tiens, Julot, dit Barmille, prends un peu de coca.

— Mais Lina refuse et s'endort sans boire ni manger, roulée dans sa couverture avec son chien tout contre elle.

Et le lendemain, lorsqu'elle s'éveille, le temps est si radieux qu'elle se sent toute ragaillardie. Oui, son chagrin est moins amer, sa peine moins lourde à porter et avec ça son esprit s'éclaircit d'un vague pressentiment joyeux.

Tous les hommes sont gais aujourd'hui, d'ailleurs. Ça doit être le temps qui veut ça. Georges Hersant, un courtier maritime de Rouen, a trouvé un journal vieux de huit jours qu'il lit consciencieusement.

Tout à coup, il crie à Barmille :

— Dis donc, tu as vu cette jeune Russe qui a fait la guerre pendant six mois sans que personne se doutât que c'était une femme?... Hein, crois-tu, si on avait ça parmi nous... seulement quelques jours...

Barmille rit avec une petite lueur dans ses yeux couleur de noisette.

Victor interrompt :

— Penses-tu que ça peut être vrai !...

— Et se fichtent de leurs lecteurs, les journaux... six mois ! six mois ! une femme à la guerre... non, mais nous prenne-ils pour des gobe-mouches ceux qui racontent ça ?

Mais Lina déchainée, oubliant toute prudence crie malgré elle :

— Je trouve ça très possible, moi... Vous ne savez pas de quoi une femme, même une femme frêle, est capable lorsqu'elle veut quelque chose...

— Penses-tu qu'à ton âge, on connaît les femmes... Moi, je te dis qu'il y a des moments où elles ne sont pas de taille et je m'entends. T'es pas de cet avis, Barmille, toi qui es un savant ? demande Victor.

— Tout est possible, répond Barmille.

— Ah ! bien sûr... c'est pas toi que je devrais questionner puisque c'est ton métier de vendre du boniment...

« Et toi le bavard, qu'est-ce que tu en penses ?

— Je pense que tu as tout à fait raison, Victor : une femme ne résisterait pas un mois.

Et vite, Otto s'éloigne pour n'avoir pas à soutenir la conversation.

Oh ! que la lettre de Fénia est lourde ! Lina prise d'une angoisse nerveuse tourne et retourne dans ses doigts tremblants la grande enveloppe bleue qu'elle n'ose ouvrir bien que nul ne la voie derrière cet amas de ruines où elle s'est réfugiée suivie de son chien.

Xénis ne la quitte pas des yeux et soudain énérvé, dirait-on, de la voir immobile, il lui pousse les mains à petits coups de museau, en exhalant de faibles grognements qui semblent dire : « Un peu de courage, sapristi ! Allons, vas-y... »

D'un geste brusque, elle se décide enfin à ouvrir l'enveloppe d'où elle sort une double grande feuille de papier écolier pliée en quatre : Oh ! que c'est bête ! Fénia lui a fait une niche... Une seconde, elle en veut à son amie de l'avoir ainsi mystifiée. Fénia ne devrait-elle pas comprendre en quel état d'exaspération sont ses pauvres nerfs et qu'il suffit d'un rien pour la bouleverser ?

C'est vrai : si elle ne reçoit pas de lettres, elle s'affole ; si elle en reçoit deux ou trois ensemble, elle s'affole aussi se demandant : « Qu'est-il arrivé ? Pourquoi deux lettres ?... » Et aujourd'hui bien plus encore que de coutume, ce pli lourd de choses mystérieuses l'a terrifiée. Elle en tremble de tous ses membres. Et tout ça pour un maudit « quadrillé ». Oh oui, c'est bête d'avoir fait ça...

Et rageusement, elle s'apprête à déchirer les malencontreux feuillets lorsqu'entre leurs parois repliées elle aperçoit une carte postale grise.

Ah ! mon Dieu ! comment ne s'évanouit-elle pas de joie ! L'écriture de Jean ! Elle ne voit que l'adresse : Mme Fénia Rouskine, 90, avenue de Saxe, Paris.

Elle lit et relit cette suscription et aussi les caractères imprimés en travers de la carte qui l'hypnotisent :

« Voici mon adresse :

« Envoi aux prisonniers de guerre. »

« M. (ceci de l'écriture de Jean) Jean Dubois. »

« Kriegsgefangenenlager. »

« Meschede, Deutschland. »

Elle appuie ses lèvres de toutes ses forces sur la chère écriture, les larmes lui jaillissent des yeux ; oh ! les bonnes, les douces larmes de bonheur.

Vivant ! Il est vivant ! Et dans un éblouissement, elle lit les courtes lignes contenant tant de choses ! tant de choses auxquelles les Boches n'ont rien compris et qu'ils ont, c'est le cas de le dire, laissées passer comme une lettre à la poste.

« Ma bonne Fénia. »

« Je vais très bien. Donne-moi vite, vite des nouvelles de notre amie. Dites-moi que le remède qu'elle m'avait envoyé pour mes dents et duquel j'ai ri, était excellent, c'est elle qui avait pleinement raison : si je l'avais écoutée, j'aurais pu éviter bien des souffrances aux amis qui ont eu mal comme moi ; mais elle peut en guérir d'autres ; qu'elle le fasse, c'est son devoir. »

« Envoyez-moi du pain et du tabac. »

« Je vous embrasse, »

« JEAN. »

(La suite à demain)